

La mort du prince Napoléon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La mort du prince Napoléon.

On a maintenant, par les feuilles anglaises, des détails, circonstanciés sur la fin tragique du prince Napoléon, rapportée dans notre dernier numéro. Les pièces officielles relatives à la surprise de la reconnaissance qu'il commandait contre les Zoulous, à l'état dans lequel on a retrouvé son corps, aux honneurs qui lui ont été rendus après sa mort, ont été reçues à Londres. Voici quelques extraits de ces documents :

Rapport du lieutenant Carey.

Ayant appris que le prince devait, le 1^{er} juin, aller reconnaître le pays en avant de la colonne afin de choisir un emplacement pour le nouveau camp, je proposai de l'accompagner, parce que j'avais déjà parcouru cette contrée à cheval. Ma demande me fut accordée, mais le colonel Harrisson me déclara que je ne devais intervenir d'aucune manière dans ce que ferait le prince, parce qu'il désirait lui laisser tout le mérite du choix du camp.

Un moment avant de partir, n'ayant pas trouvé d'escorte préparée, je m'adressai à la brigade-major de cavalerie. A 9 h 15, six hommes du corps de cavalerie de Bellington vinrent se placer en bataille devant le quartier-général.

Avec ces hommes et un Zoulou ami, nous nous mîmes en route. Six Basutos du camp de Shepstone avaient aussi reçu l'ordre de venir avec nous. Avant de traverser Blood-River, nous les envoyâmes réclamer et le messenger revint en nous disant qu'ils nous rejoindraient sur la colline, entre les hauteurs d'Incenzi et d'Itelezi. Nous renvoyâmes le messenger avec ordre de ramener lui-même l'escorte. Nous aperçûmes à ce moment à droite et à gauche de fortes colonnes de Basutos, et nous mîmes pied à terre auprès du monticule.

Le colonel Harrisson arriva au galop en nous annonçant que la cavalerie du général Marshall était en route. Je suggérai au prince l'idée d'attendre le reste de l'escorte ; mais il me répondit :

« — Oh ! non, nous sommes bien assez en force ! »

Nous gravîmes la côte rocheuse qui domine la rivière Ilyotozi, et je proposai de desseller, mais le prince préféra le faire plus près de la rivière. Nous restâmes une demi-heure à prendre des esquisses du pays environnant que nous fouillions avec nos lunettes. Ne voyant rien de suspect, nous descendîmes au kraal dans la vallée, et nous dessellâmes nos chevaux. On ne prit pas de précautions, parce que l'on ne s'attendait pas à la présence des Zoulous que rien ne trahissait nulle part.

Le prince était fatigué ; il se coucha en dehors de la hutte ; les hommes firent le café, et moi j'allai reconnaître avec ma lunette. A 3 h. 55, je proposai de faire seller les chevaux. Le prince me dit d'attendre encore dix minutes, mais il en donna l'ordre au bout de cinq minutes. J'avais sellé et j'étais à cheval lorsqu'on entendit un bruit suspect. Le prince commanda de se préparer à monter à cheval.

Je regardai autour de moi et je vis le prince le pied à l'étrier. Au même moment, je donnai l'ordre de monter à cheval, et comme les hommes se mettaient en selle, je vis, à environ 20 yards de distance, des Zoulous qui se précipitaient vers nous. Ils firent feu pendant que nous

prenions le galop. Je croyais que tous les hommes étaient montés à cheval, et comme je savais que leurs carabines n'étaient pas chargées, je jugeai que le meilleur parti à prendre était de nous échapper le long des herbes avant de faire halte.

Connaissant la maladresse des Zoulous à tirer, je ne m'attendais pas à ce que l'un de nous pût être atteint. Lorsque nous approchâmes de la Donga, nous dûmes faire volte-face pour surveiller la retraite. En me retournant, je vis un parti de Zoulous qui nous poursuivaient pour essayer encore de nous couper la retraite au delà de la colline.

Après avoir traversé la Donga sous un feu violent, un homme dit : « Monsieur, je crains que le prince n'ait été tué. » Je m'arrêtai, et voyant le cheval du prince qui galopait de l'autre côté de la Donga, je demandai s'il était utile de revenir sur nos pas.

Les Zoulous avaient déjà dépassé le terrain où le prince était tombé. J'attendis le retour de mes hommes et je repris le galop pour traverser la rivière.

Extraits de quelques dépositions d'enquête :

Sergent Willis : « Nous avons sellé nos chevaux aussi vivement que possible. Tous montèrent et quittèrent le kraal, à l'exception de Rogers, qui essayait de rattraper un cheval de main qu'il conduisait.

» J'entendis une volée de coups de fusil et je vis Rogers tomber près d'une hutte. Je vis également deux hommes tomber de cheval. »

Soldat Grubb : « Les Zoulous nous suivirent environ 200 mètres. Ils étaient à peu près 50. Ils s'élançèrent sur nous nous en criant. Comme je m'enfuyais, j'ai vu Rogers qui était démonté, ajuster sa carabine. En approchant de la donga, j'ai vu mon camarade Able frappé d'une balle. D'après le sifflement, je puis dire qu'elle provenait d'un fusil Martini.

» Le toga (un de ces cavaliers anglais) passa près de moi, en me criant : « Mets les éperons dans le ventre de ton cheval, mon garçon ! le prince est à terre. »

» Je regardai et je vis le prince s'accrochant à l'étrier et passer sous son cheval.

» Le cheval galopa pendant quelque temps, puis le prince tomba et fut foulé aux pieds par sa monture. Je me retournai et essayai de faire feu, mais mon cheval butta dans une donga, et, en essayant de n'être pas désarçonné, je laissai tomber ma carabine.

» Je vis le lieutenant Carey, éperonnant son cheval, filer ventre à terre ; nous fîmes tous de même et nous le suivîmes. »

Soldat Cochrane : « J'étais à côté du prince. Il ne monta pas à cheval. Les coups de feu des Zoulous avaient effrayé nos bêtes, et nous ne pouvions les tenir. Après que j'eus traversé la Donga, je regardai en arrière et vis le prince qui courait. Environ une douzaine de Zoulous, tous armés de fusils et d'assagaies, le suivaient à la distance de trois mètres. Son cheval galopait au loin.

» Aucun ordre de se rallier, de faire feu ou de secourir le prince n'a été donné. Nous galopâmes environ deux milles sans nous arrêter. On ne parla plus du prince. »

Le cavalier Letoga : « Le prince nous demanda : « Etes-vous prêts ? » Nous répondîmes : « Oui monsieur. » Alors il nous ordonna de monter à cheval.

» Lorsque la première décharge eut lieu, je laissai tomber ma carabine et mis pied à terre pour la ramasser.

» Je ne pus me remettre en selle, car mon cheval effrayé s'emporta ; j'avais mon pied gauche dans l'étrier et ma poitrine était en travers de la selle. Mon cheval suivait les autres. Je ne pus l'arrêter lorsque je pas-

sai près du prince qui tenait la courroie de son étrier et essayait de se mettre en selle.

» Je lui dis : Dépêchez-vous, s'il vous plait, monsieur, de monter. Il ne me répondit pas. Il ne pouvait saisir les rênes. Je l'ai vu tomber, et son cheval le foula aux pieds. Le lieutenant Carey était en tête, et nous galopâmes deux ou trois milles. — Voyant que les camarades Grubb et Willis ne pouvaient rejoindre, je conseillai au lieutenant Carey de les attendre. Il me répondit : « Nous traverserons la rivière et nous attendrons là. »

» Aucun ordre n'a été donné pour nous rallier, faire feu, ou pour essayer de sauver le prince. Tout ce que le lieutenant Carey a dit, c'est : Partons vivement ! Dépêchons-nous ! »

En résumé la petite troupe de reconnaissance s'est laissé surprendre par oubli des prescriptions les plus élémentaires

Dépêche du major Clifford, de Pietermaritzburg, 9 juin.

La dépouille mortelle du prince Louis-Napoléon est arrivée ici hier, à 2 heures du soir. J'étais allé à sa rencontre avec le gouverneur et les autorités civiles et militaires. Les habitants suivaient en grand nombre avec les démonstrations de respect et de douleur. Le corps a été déposé dans une chapelle catholique, après avoir été transféré, en ma présence, dans un cercueil de plomb. L'identité du corps a été légalement constatée par moi, par le valet de confiance du prince et par le correspondant du *Figaro*, qui l'avait accompagné depuis le camp.

L'acte a été placé dans le cercueil avec les photographies de l'impératrice Eugénie et de Napoléon III. Les mesures pour la conservation du corps ont été habilement prises. Un service funèbre a eu lieu ce matin, à huit heures. Le gouverneur et toutes les autorités militaires et civiles y étaient représentés. Le cercueil a été transporté de la chapelle sur les épaules des officiers. Je le suivais avec le gouverneur, beaucoup d'officiers et d'habitants.

Sur la route de Durban, il a été escorté par des officiers, sous-officiers et des hommes du 21^e régiment de fusiliers et par la police à cheval de Natal. Le secrétaire colonial, représentant le gouverneur, et le colonel Reilly, l'ont accompagné à Durban. Le colonel Pemberton l'accompagnera en Angleterre. Mon devoir m'oblige à rester ici au lieu d'aller à Durban pour payer jusqu'au dernier moment, au prince défunt, mon tribut de douleur et de profondes sympathies.

Lord Chelmsford constate qu'une cour d'enquête s'est réunie le 4 juin pour examiner les circonstances de la mort du prince. J'ai entendu, dit-il, mais non officiellement, le général major Marshall, président, le colonel Matthus et le major Le Grece, membres de cette cour. Il n'a pas été reçu jusqu'à présent d'autres renseignements de lord Chelmsford. Uhlmann, le valet du prince, accompagne le corps du prince.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le Département militaire a émis en date du 30 juin 1879 la circulaire ci-après :

Il est revenu au Département que plusieurs tambours, faisant partie des classes d'âge incorporées avant 1875, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi militaire fédérale, se sont présentés au service militaire sans être pourvus de leur caisse.

Cette manière d'agir n'est pas conforme à notre circulaire du 1^{er} septembre 1876 n^o 3748, que nous prenons la liberté de rappeler à votre souvenir. Nous attirons en particulier votre attention sur ce point que l'art. 313 de la loi de 1862 continue à déployer ses effets jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le cas qui en fait l'objet par une nouvelle loi militaire cantonale, laquelle est actuellement en voie d'élaboration.